

[Texte]

An hon. Member: It is a snow job.

Mrs. MacInnis: Yes. It is a snow job. It would seem to me that . . .

Mr. Basford: I will look into it to see if anything can be done about it.

Mrs. MacInnis: Are there plans for finding alternative methods of dealing with that form of pollution?

Mr. Morin: That site was not used this year and we have discouraged its use.

Mrs. MacInnis: Oh, you have not been using it this year?

Mr. Morin: No, the city has used it.

Mrs. MacInnis: Well, I know who is dumping it, but . . .

Mr. Morin: There is quite a pile there.

Mrs. MacInnis: Yes, but may I ask whether it could not be made the responsibility of the commission to look into this business because after all it is not the city's river.

Mr. Basford: I will look into it.

Mrs. MacInnis: Thank you. That is all for now, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mrs. MacInnis. Mr. Otto.

Mr. Otto: Mr. Chairman, I want to deal with a recurring problem. It seems that the City of Ottawa is complaining that the federal government and in some cases the NCC are not paying their fair share of taxes. I see that their donation in lieu of taxes is \$1.1 million in this coming year. Is that correct?

Mr. Basford: Yes.

Mr. Otto: What is the assessed value of the properties owned by the NCC?

Mr. Basford: The NCC's assessment in the City of Ottawa for leased property is \$3.7 million and for nonleased property \$4.5 million.

Mr. Otto: In other words, about \$8 million?

Mr. Basford: Yes.

Mr. Otto: That is the assessed value. And \$1.1 million is the donation in lieu of taxes.

Mr. Kirchner: No, excuse me. There are two facets to the \$1.1 million: one is on rented properties and the other is grants in lieu of taxes for properties that are subject to tax, but not rented. The amount covers both and it changes from time to time. If a property is vacant for a considerable period of time, then the assessment and the payment of taxes changes over from one category into the other one.

• 1030

Mr. Otto: Mr. Chairman, the Minister said that there was \$7 million allocated for a bridge. If it were not for the NCC, who would be responsible for the construction of that bridge?

[Interprétation]

Un député: C'est toujours de la neige.

Mme MacInnis: Oui, c'est bien toujours de la neige. Il me semble que . . .

M. Basford: Je vais voir si on peut trouver une solution à ce problème.

Mme MacInnis: Est-ce qu'on cherche à résoudre cet aspect de la pollution?

M. Morin: Cet endroit n'a pas été utilisé cette année, car nous avons été contre son utilisation.

Mme MacInnis: Vous ne l'avez pas utilisé cette année?

M. Morin: Non, c'est la ville qui l'utilise.

Mme MacInnis: Ainsi, c'est la ville . . .

M. Morin: Il y a là un gros tas de neige à ce moment.

Mme MacInnis: Je sais bien, mais la Commission pourrait peut-être être chargée d'examiner cette question car, après tout, la rivière ne relève pas de la compétence de la ville.

M. Basford: Je vais examiner la question.

Mme MacInnis: Je vous remercie. C'est tout ce que j'avais à dire pour le moment, monsieur le président.

Le président: Merci, madame MacInnis. Je donne maintenant la parole à M. Otto.

M. Otto: La ville d'Ottawa s'est-elle plainte que le gouvernement fédéral et dans certains cas la CCN ne paient pas suffisamment de taxes? Je vois que pour l'année à venir, la Commission versera 1.1 million de dollars en lieu d'impôt. Est-ce bien exact?

M. Basford: Oui.

M. Otto: Quelle est la valeur des propriétés appartenant à la CCN?

M. Basford: Les propriétés appartenant à la CCN et louées par celle-ci ont été estimées à une valeur de 3.7 millions de dollars tandis que les propriétés non louées atteignent une valeur de 4.5 millions de dollars.

M. Otto: Ce qui représente un total de 8 millions de dollars.

M. Basford: C'est exact.

M. Otto: Il s'agit de la valeur estimée. La Commission a versé 1.1 million de dollars à titre de taxes.

M. Kirchner: Je m'excuse de vous avoir interrompu, mais ce montant de 1.1 million de dollars est imputable à deux postes: il s'agit d'une part de l'impôt sur les immeubles loués et d'autre part des subventions tenant lieu d'impôt pour les immeubles assujettis à l'impôt, mais qui n'ont pas été loués. Ces montants couvrent . . . Le montant comprend les deux, et il change de temps à autre. Si une propriété est vacante pendant une période assez longue,

alors la cotisation et le paiement des taxes passent d'une catégorie à l'autre.

M. Otto: Monsieur le président, le ministre a dit que \$7 millions étaient attribués pour un pont. Si ce n'était pas la Commission de la capitale nationale, qui serait chargé de la construction de ce pont?